

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 1 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

***1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

Identificateur de produit

Nom du produit

UTRANA – ONS 2037

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange destinée à une utilisation industrielle:

Lubrifiant réfrigérant miscible à l'eau, sans huile minérale

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

fournisseur / fabricant

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

***2. Identification des dangers**

Classification du mélange

Règlement (CE) N° 1272/2008 (UE-GHS)

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme



Mention

Attention

Composant (s) dangereux pour l'étiquetage

2-amino-2-méthylpropanol

Indications de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 2 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

terme.

Consignes de sécurité

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Autres éléments d'étiquetage:

contient 3-iodo-2-propynyl- butylcarbamate

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les critères ne sont pas satisfaits

vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

*3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique, description

Le mélange aqueux contient dérivés d'acide carboxylique neutralisés, alcanolamines, des additifs de protection anti-corrosion

Ingrédients dangereux

Désignation	N° CAS	Concentration	Classification*
2,2',2''-nitrilotriethanol (TEA)	102-71-6	20 – 40 %	AGW ¹ (TRGS ² 900)
2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	3 – 7 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
1-amino-2-propanol	78-96-6	1 – 3 %	Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
2-(2-Aminoéthoxy)ethanol	929-06-6	1 – 2 %	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
1,2-Ethanediamine, N,N,N',N'-tetraméthyl-, polymer with 1,1'-oxybis(2-chloroethane)	31075-24-8	< 1 %	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400, (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)
3-iodo-2-propynyl-butylcarbamate	55406-53-6	< 0,1 %	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H331 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

UTRANA – ONS 2037

Page 3 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

STOT RE 1, H372 (larynx)
Aquatic Acute 1, H400, (M=10)
Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

¹AGW: Arbeitsplatzgrenzwert (Valeur limite de protection du travail)

²TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

* Le texte des phrases de risque citées (phrases H), se référer au chapitre 16.

*4. Premiers secours

Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après le contact avec la peau

Laver les zones touchées avec du savon et de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincez les yeux avec de l'eau en laissant les paupières suffisamment ouvertes, puis consultez immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire abondamment d'eau par après.

Appeler immédiatement le service médical.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

*5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié

Mousse, CO₂, produits d'extinction à poudre sèche, brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau plein

Danger particuliers résultant de l'exposition à la substance/produit en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

CO_x, NO_x

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre aux pompiers
En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

***6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter tout contact du produit avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre. En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un liant d'huile ou un liant universel et l'éliminer conformément aux prescriptions valables en la matière.

***7. Manipulation et stockage**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter un contact sans défense avec la peau. Si nécessaire, utiliser des gants (p.ex. caoutchouc nitrile). Si possible, éviter la formation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures techniques

Veiller à une aération suffisante, si nécessaire par des aspirations locales.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur. Stocker dans des récipients fermés.

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

Conseils concernant le stockage avec d'autres produits

Catégorie d'entreposage 10 – 13 (autres inflammables et non inflammables matériaux, TRGS 510, Allemagne)

(TRGS : (Technische Regel für Gefahrstoffe) Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mélange destinée à une utilisation industrielle.

Lubrifiant réfrigérant miscible à l'eau, sans huile minérale

Allemagne:

Observer la règle de la DGUV 109-003 (anciennement: BGR/GUV-R 143) „Activités avec des lubrifiants réfrigérants“.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 5 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

***8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

Limites d'exposition professionnelle (AGW)

Allemagne

N° CAS	Composant	Valeur AGW	limite pointe	Remarque
929-06-6	2-(2-Aminoéthoxy)ethanol	0,87 mg/m ³ 0,2 ml/m ³	1 (I)	TRGS 900, DFG, H, Sh, 11
124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol	3,7 mg/m ³ 1 ml/m ³	2 (II)	TRGS 900, DFG, H, Y, 11
78-96-6	1-amino-2-propanol	5,8 mg/m ³ , 2 ml/m ³	2 (I)	TRGS 900, AGS, 11
55406-53-6	3-iodo-2-propynyl- butylcarbamate	0,058 mg/m ³ 0,005 ml/m ³	2 (I)	TRGS 900, DFG, Y, Sh, 11
102-71-6	2,2',2''-nitrotriethanol	1 mg/m ³ E	1 (I)	TRGS 900, DFG, Y

Observations tirées des TRGS 900 (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

E: fraction respirable

H: résorption par la peau

Sh: matière sensibilisant la peau

Y: Aucun risque de lésion fœtale en cas de respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLE) ou de la valeur limite biologique (VLB)

11 Somme de la vapeur et d'aérosols

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert (Valeur limite de protection du travail)

AGS: Exclusion pour les matières dangereuses

DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft (Centre de recherche allemand)

TRGS: Technische Regel für Gefahrstoffe (Règles techniques concernant les substances dangereuses)

Contrôle de l'exposition au poste de travail

Mesures de protection et d'hygiène

Les mesures de protection lors de la manipulation des substances de travail sont répertoriés dans TRGS 500 (Allemagne).

Laver les mains avant les pauses et les repas. Après le travail, utiliser une crème de soins regraissante. Tenir le produit à l'écart des denrées alimentaires et boissons. Ne pas emporter de chiffons imbibés de produit dans les vêtements.

Équipement de protection personnel

Protection respiratoire

Pas nécessaire en cas d'aération suffisante

Protection des mains

Gants de protection en matériau approprié (p.ex. caoutchouc nitrile, temps de perméation > 480

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 6 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

mn) testés selon EN 374.

Utiliser une crème de protection pour la peau insoluble dans l'eau si le port de gants n'est pas permis.

Respecter le plan de protection pour la peau.

Protection des yeux

Porter des lunettes à protection latérale (EN 166).

Protection de la peau

Vêtements de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Cf. les indications continues au point 7. Aucune action requise.

***9. Propriétés physiques et chimiques**

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

forme		liquide	
couleur		jaune	
odeur		typique	
pH (50 g/l d'eau , 20°C, après 24 heures)		9,8	
Point/intervalle de fusion		non défini	°C
Point/intervalle d'ébullition		non défini	°C
Point d'éclair		> 100	°C
Inflammabilité		non défini	°C
Pression de vapeur (20°C)		env. 23	hPa
Densité (20°C)		1065	kg/m ³
Hydrosolubilité (20°C)		soluble	g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (log P _{ow})		non défini	
Viscosité, cinématique (20°C)		9	mm ² /s

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable en cas d'application des conditions d'utilisation courantes pour une manipulation du produit conforme à sa destination. Respecter les consignes de stockage.

Matières à éviter

Oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux
en cas d'incendie: CO_x, NO_x

***11. Informations toxicologiques**

Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

corrosion/irritation - cutanée/oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Skin Irrit. 2, H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***12. Informations écologiques**

Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Aquatic Chronic 3, H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 8 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

Potentiel de bioaccumulation
aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol
aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Les critères ne sont pas satisfaits
vPvB: Les critères ne sont pas satisfaits

Autres effets néfastes
Le produit est une substance critique pour l'eau – ne pas faire entrer dans la terre, la canalisation ou les eaux de surface.

***13. Considérations relatives à l'élimination**

Méthodes de traitement des déchets

produit
Remettre le produit à une entreprise d'élimination de déchets agréée en observant les prescriptions administratives applicables en la matière.

Code de déchets UE
12 01 09* émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

Emballage contaminé
Vider complètement le récipient. Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les fûts et containers sont reconditionnables. Nettoyage par une entreprise de recyclage.

14. Informations relatives au transport

Substance non dangereuse conformément à ADR/RID, IMDG, IATA/ICAO

***15. Informations relatives à la réglementation**

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales (Allemagne)

Classe de pollution des eaux
WGK 2 (dangereux pour l'eau, classification selon AwSV)

16. Autres informations

Texte de toute phrase H visée aux points 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocivo en contacto con la piel.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006**

UTRANA – ONS 2037

Page 9 sur 9

Date d'impression: 21.11.2019

Version 7.0 FR

Date de révision: 15.11.2019

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocivo en caso de inhalación.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthodes utilisées conformément à l'article 9 du règlement (CE) n ° 1272/2008 pour évaluer les informations à des fins de classification:

Dangers physiques: évaluation des données d'essai (point d'éclair)

Dangers pour la santé et l'environnement: méthode de calcul

Service de modification

Les chapitres modifiés sont marqués *.

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances à ce jour. Elles sont destinées à décrire nos produits en ce qui concerne les exigences en matière de sécurité et ne signifient donc pas une garantie de propriétés définies.